

SARS-POTERIES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-six octobre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Bruno DUPONT, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Florian LIENARD, Thierry LEMOINE

Date de convocation : 22 octobre 2021 - **Date d'affichage :** 8 novembre 2021

Nombre de Conseillers présents : 15 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DUPONT

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021

Madame la Maire, ouvre la séance et demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 21 septembre 2021 qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Madame Peggy QUINZIN BERNARD remarque une faute de frappe p8 sur la date du 30/11/2019 et non 20219.

Aucune autre observation n'est formulée et le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. Création d'un contrat unique d'insertion PEC (droit privé)

Madame la Maire informe l'assemblée que la tarification sociale rencontre un vif succès et que la fréquentation de la cantine a fortement augmenté. Le personnel municipal est donc mobilisé pour le service cantine. C'est pourquoi elle propose de recruter un agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du

prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale). Ce contrat est aidé par l'état puisqu'il rembourse entre 50 et 80 % du SMIC brut selon le type de public. Il n'est pas accessible à un membre du conseil municipal.

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. La personne sera recrutée pour une durée de 9 mois, dans un premier temps, pour aller jusque début août. Une réflexion sera engagée dès que les effectifs de l'école seront connus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et à main levée

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent technique à compter du 8 novembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, (convention de 12 mois avec pôle emploi, 1^{er} contrat d'une durée de 9 mois) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Madame la Maire rappelle que par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et a procédé à l'élection des Membres du CCAS.

Une seule liste s'étant présentée, Mesdames Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE et Monsieur Franck HUGOT ont été élus.

Madame Peggy QUINZIN BERNARD a démissionné du CCAS en date du 12 octobre 2021.

Madame la Maire lance un appel à candidature.

Madame Aurore WALEMME se porte candidate et il est procédé au vote à main levée.

Madame Aurore WALEMME est élue à l'unanimité.

4. Questions diverses

a) Photos aériennes

Madame la Maire informe les Conseillers qu'un hélicoptère a survolé Sars-Poteries. En effet, lors d'un vol professionnel, Monsieur Didier CARETTE avec sa société NAI, en a profité pour survoler la commune le 8 octobre 2021. Cela n'était pas prévu, et il a réalisé 20 angles de prise de vue. Il a présenté un devis à la mairie de 750 € HT (TVA non applicable car micro-entreprise). Madame la Maire demande l'avis des conseillers sur le fait d'accepter ou non ce devis.

Madame Peggy QUINZIN BERNARD demande si cela n'est pas illégal.

Monsieur Bruno DUPONT est contre cette pratique d'un point de vue éthique.

Madame Isabelle MAIRESSE est pour, mais veut préserver le conseil municipal en demandant des devis d'autres sociétés.

b) Square FICHAUX

Pour faire suite à la réunion que nous avons eu avec Madame DELVAUX et les membres de la commission environnement et école, à la demande de Messieurs Frédéric DARCHU et Valéry ANSELOT, le plan été retravaillé. Madame DELVAUX a travaillé sur la base du plan proposé par Messieurs Frédéric DARCHU et Valéry ANSELOT. Tout n'est pas possible à cause de la présence de pentes. On ne pourra pas inverser le terrain de pétanque, car cela coûte trop cher et sans gain de place. Le choix des jeux et installations sera possible selon les préférences des élus et l'espace disponible.

Madame la Maire rappelle le budget initialement prévu de 118 525 €HT. Une demande de subvention de 50 % par le Département a été accordé, mais il faut que les travaux soient commencés le 31 décembre 2021, sinon la subvention sera perdue.

Une subvention de 30 % de la Région peut être sollicitée. La Commune doit de toute façon payer 20% du montant total.

c) Création de l'Association S'art & Poteries

Bureau créé et statuts en cours. La convention de prêt entre la commune et l'association doit être proposée par la mairie. Madame la Maire propose qu'une première présentation des poteries se fasse dans le château Imbert dans l'ancien Musée du Verre. Madame la Maire pourra en faire la demande au Département. Dans l'Auberge Fleurie une salle sera prévue pour l'exposition de poteries, mais les délais ne sont pas connus.

Messieurs Bruno DUPONT et Frédéric DARCHU signalent que le tri et déplacement des poteries est un travail de titan. Il faut savoir que pour le moment la collection compte 1 700 poteries. Il faut que la salle d'exposition soit proche du lieu de stockage. Il faut anticiper le fait que l'Association est susceptible de recevoir de nouvelles poteries quand elle sera en activité. L'Association ne peut pas travailler si elle ne connaît pas le lieu où elle pourra se développer.

Malheureusement l'ancien atelier du verre ne permet pas l'accès au public dans l'état actuel, il existe des problèmes de sécurité et des travaux lourds sont nécessaires.

Monsieur Lionel MAINE de BOUSSOIS a offert un film de la poterie LEMPEREUR à la Commune, où on voit le travail des potiers.

d) L'émission « Capital »

Monsieur Didier CARETTE signale que Monsieur Dominique MATON de la société de distribution passera sur capital le 7 novembre.

e) Anniversaire Madame RIGAUMOND

Madame Isabelle MAIRESSE présente les cadeaux qui seront offerts à Madame RIGAUMONT pour son centenaire. Un rosier sera planté au pied du banc où elle aime se poser. Madame MAIRESSE informe les Elus que ce sera la dernière cérémonie à laquelle elle participera, car ne souhaite plus se faire tester.

f) Transport scolaire vers le collège de Solre-le-Château

Madame Peggy QUINZIN BERNARD demande si la commune peut intervenir sur les transports scolaires vers le collège, car des enfants sont régulièrement debouts.

Madame la Maire répond que des contrôles ont été faits, selon le transporteur il y a plus de places que d'élèves.

Madame la Maire se propose de faire un courrier à la Région.

g) « Circino le chasseur de trésors »

Madame la Maire présente le jeu « Circino le chasseur de trésors » sur plusieurs Communes du Département dont Sars-Poteries. 240 jeux ont été achetés par la Commune pour être largement distribués. Il sera par la suite commercialisé, l'éditeur cherche actuellement un point de vente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures 40.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, Maire